



Peut on m'imposer mes dates de congés payés en tant que saisonnier

Par **laurence loval**, le **22/08/2011** à **10:20**

Bonjour, mon employeur m'impose de prendre mes congés payés à une période précise alors que je n'y tiens pas. Je suis travailleuse saisonnière. En a-t-elle le droit ? J'attends votre réponse. Merci .

Par **amajuris**, le **22/08/2011** à **20:35**

bjr, le principe est que c'est l'employeur qui fixe les congés de ses salariés en respectant le droit du travail (en période d'été obligations d'un minimum de jours en continu). une entreprise qui ferme totalement en août met en congés tout son personnel même si cela n'arrange pas tout le monde. il vous faut vérifier ce que dit votre convention collective, votre contrat de travail... ncdt

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **15:35**

Bonjourrrrr C'est l'employeur qui impose les dates de congés payés. Par contre, il ne pourra pas vous imposer de prendre plus de jours de congés payés que vous n'en avez acquis.rrrr Est-ce le cas pour vous?

Par **laurence loval**, le **23/08/2011** à **19:32**

Merçi de vos reponses mais peut être n'ai je pas été assez précise. Je suis en contrat saisonnier pour une periode de 6 mois .Mon employeur m'impose de prendre 15 jours de congés payés avant la fin de mon contrat alors que je n'y tiens absolument pas.En a t-elle le droit.Je pense qu'elle ne veut pas me payer ces 15 jours de congés avec mon solde de tout compte. Qu'en pensez vous ?